

## La dernière proposition de la direction!

Pour la dernière réunion de négociations annuelles obligatoires du 15 décembre, la direction a revu sa copie qui avait recueilli le désaccord unanime des organisations syndicales.

Elle nous a rappelé ses contraintes et son engagement de maîtriser l'évolution de la masse salariale. FO de son côté a rappelé sa solution qui permettrait à la direction de respecter ses engagements tout en répondant à une revendication du personnel.

En effet, si la direction acceptait de renégocier un protocole de départ anticipé en retraite (PARDA), la direction ferait mécaniquement baisser la masse salariale au regard du poids des salaires des salariés au plafond de l'ancienneté et en bout de grille par rapport à un jeune qui serait embauché en remplacement d'un ancien partant, en début de grille et donc sans ancienneté.

**EN FIXANT LONGUEMENT LE  
MONTANT DE SA RÉMUNÉRATION,  
ON FINIT PAR DISTINGUER UNE  
TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION.**



## La nouvelle proposition à prendre intégralement ou à laisser totalement!

- **Salaire:** 0.5% d'augmentation des grilles de rémunération au 1er juillet 2017.

**Commentaires FO:** FO se félicite que la direction ait abandonnée le principe d'une augmentation à durée déterminée qui n'était pas une augmentation mais une avance de 0.5% sur le prochain échelon. Mais, au regard de l'absence d'augmentation générale des salaires depuis plusieurs années, la proposition est insuffisante et surtout très loin de la revendication de FO demandant le même montant d'augmentation mensuelle des traitements de base pour tous, de 50€, (à l'exception de ceux des cadres dirigeants), au nom de l'équité et de l'égalité de traitement.

- **Ancienneté:** abandon de la proposition de donner la même date d'ancienneté à tous les salariés et maintien de la proposition d'intégrer l'expérience professionnelle acquise en dehors d'ADP dans le calcul de l'ancienneté.

**Commentaires FO:** FO n'est pas opposé à l'intégration de l'expérience acquise hors ADP dans l'ancienneté car ça mettra fin à un système discriminatoire aujourd'hui, principalement chez les cadres favorisant les nouveaux embauchés au détriment des salariés ayant fait toute leur carrière à ADP.

- **Avancement:** inscrire le principe de négociations en 2017 afin de modifier le système actuel d'avancement des non cadres pour le rendre annuel.

**Commentaires FO:** il ne s'agit que du principe d'ouvrir des négociations. La direction est en droit de proposer l'ouverture de négociations afin de voir si un accord pour que l'avancement soit annuel et plus tous les trois ans est négociable. Sur cette question, au regard du retour d'expérience chez les cadres, FO sera très vigilant.

- **SUFA/COFA:** Prise en compte de la date d'embauche des salariés pour les faire bénéficier du système actuel SUFA/COFA en lieu et place des nouvelles naissances et application du nouveau système uniquement aux nouveaux embauchés avec ajustement du barème lequel passe de 50€ par enfant et par mois à 40€.

**Commentaires FO:** FO n'acceptera jamais 2 statuts différents et une différence de traitement entre salariés présents et futurs salariés car pour nous, il s'agit d'une discrimination.

**Chez FO ADP, votre avis nous intéresse,**

N'hésitez pas à nous contacter sur [FORY@adp.fr](mailto:FORY@adp.fr) pour nous donner votre point de vue sur cette nouvelle proposition de la direction.

Roissy le 16/12/16